

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Rayonnement de la science et coordination scientifique</b>	<b>1405</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1524-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 2 mars 2015 approuvant la convention type d'attribution relative aux actions de culture scientifique, technique et industrielle,
- VU** la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre Beautour conclue entre la Région des Pays de la Loire et la SPL « Pays de la Loire Environnement et Biodiversité » le 23 juillet 2013,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) :

Centre Beautour

APPROUVE

le principe de la dissolution de la Société publique locale « Pays de la Loire Environnement et Biodiversité »,

**AUTORISE**

les représentants de la Région dans les instances décisionnaires de la Société publique locale « Pays de la Loire Environnement et Biodiversité » à voter toute décision en faveur de la dissolution et l'ouverture de sa liquidation,

**ATTRIBUE**

une contribution d'exploitation forfaitaire de 170 000 € à la Société publique locale « Pays de la Loire Environnement et Biodiversité » pour le fonctionnement du Centre régional de découverte de la biodiversité « Beautour » situé à La Roche sur Yon au titre de l'année 2019,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 170 000 €.

**CST by UN**

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 100 000 €, sur une dépense subventionnable de 225 000 € TTC, en faveur de l'Université de Nantes pour la mise en œuvre du projet « CST by UN » au titre de l'année 2019,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 100 000 €,

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2019,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention type relative aux actions de culture scientifique, technique et industrielle approuvée par la Commission permanente du 2 mars 2015.

**« La Mer XXL »**

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 20 000 €, sur une dépense subventionnable de 50 000 € TTC, en faveur de l'Université de Nantes pour sa participation à l'événement « La Mer XXL » qui se déroulera du 29 juin au 10 juillet 2019 à Nantes,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 20 000 €,

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2019,

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante, conformément à la convention type relative aux actions de culture scientifique, technique et industrielle approuvée par la Commission permanente du 2 mars 2015.

**Projet « Objectif Sciences 2019 »**

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de fonctionnement de 2 500 € à l'association Planète Sciences Sarthe de La Ferté Bernard pour la mise en œuvre du projet « Objectif Sciences 2019 »,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 2 500 €.

Semaine de culture scientifique au Mans

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de fonctionnement de 2 000 € à Le Mans Université pour l'organisation de la semaine de culture scientifique qui se déroulera au Mans du 18 au 22 mars 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 2 000 €.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ